







Les blockchains et les smart contracts à l'épreuve du droit

Vendredi 2 octobre 2020 à BRUXELLES (Fondation universitaire, rue d'Egmont 11, 1000 Bruxelles)

Si le bitcoin ou les cryptomonnaies en général constituent les applications les plus emblématiques de la blockchain (ou chaîne des blocs), cette technologie ouvre des perspectives nombreuses et variées, dans divers secteurs : assurances et banques, énergie, distribution commerciale (pour assurer l'authenticité et la traçabilité des produits), services publics, etc. D'aucuns la considèrent comme une trust machine, eu égard à ses éléments caractéristiques : décentralisation et absence d'autorité centrale, cryptographie asymétrique, procédure de validation, avec la proof of work ou la proof of stake, par exemple.

La blockchain est en effet un registre dans lequel les données sont conservées de manière transparente, pérenne et intègre. Avec les smarts contracts, on garantit par ailleurs l'exécution automatique des instructions figurant dans la chaine. Pour être précis, on ajoute qu'il n'existe pas une blockchain, mais plusieurs sortes de blockchains, suivant qu'elles sont publiques, privées ou de consortium, par exemple.

Cette technologie pose diverses questions juridiques, auxquelles la conférence (et l'ouvrage publié à cette occasion) entend répondre. Les blockchains et les smart contracts sont ainsi mis à l'épreuve de diverses branches du droit : droit des obligations, protection des données, propriété intellectuelle, droit de la concurrence, droit financier, etc.

La conférence et l'ouvrage s'adressent aux chercheurs, avocats, magistrats, juristes d'entreprises, notaires, intéressés par le numérique et les questions juridiques posées par les nouvelles technologies.

- 13h30 Accueil des participants
- 13h45 En guise d'introduction l'exemple d'IBM (*Jessica Lesage*, Senior Attorney IBM Belux)
- 14h00 Blockchain et droit des obligations (Hervé Jacquemin, professeur à l'UNamur CRIDS, avocat au barreau de Bruxelles et *Alexandre Cassart* avocat au barreau de Liège)
- 14h30 Blockchain et secteur financier (*David Szafran*, avocat au barreau de Bruxelles)
- 15h00 Blockchain et DIP (*Andra Cotiga*, professeure à l'Université catholique de Lille)
- 15h30 Pause-café
- 15h45 Blockchain et droit de la concurrence (Guillaume Perret, rapporteur à l'Autorité française de la concurrence)
- 16h15 Blockchain et propriété intellectuelle (*Florian Jacques* et *Michaël Lognoul*, chercheurs au CRIDS de l'UNamur)
- 16h45 Blockchain et protection des données (Antoine Delforge, assistant à l'UNamur CRIDS et Yves Poullet, recteur honoraire de l'UNamur, co-président du NaDI, professeur à l'UCLille)

17h15 Fin de la journée

Renseignements et inscriptions : www.crids.eu

sarah.fievet@unamur.be

Tarif: 175 euros (comprenant: l'ouvrage publié dans la collection du CRIDS)

Possibilité de suivre la conférence en présentiel ou à distance

OBFG: 3 points